Publié le 5 novembre 2009

Chauffage : CPCU développe la chaleur urbaine renouvelable

Après avoir investi dans la cogénération au gaz en 2001, la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU) envisage de construire une unité de cogénération au bois capable de couvrir 7 % de sa production. La centrale serait en grande partie alimentée par la récupération de bois en fin de vie.

Premier opérateur de réseau de chaleur en France et gestionnaire de l'un des plus grands réseaux du monde, la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU) fournit chaque année un peu plus de 5 millions de MWh de chaleur, dont près de 2,5 millions issus de la valorisation énergétique des déchets, dans Paris et une dizaine de communes environnantes. Encore largement dépendante des combustibles fossiles, la société a fait de l'optimisation de ses consommations et de la diversification de son mix énergétique ses deux priorités. Pour son directeur général adjoint Jean-Christophe Allué, « le réseau de chaleur est l'un des grands vecteurs sérieux de développement des énergies renouvelables ».

En réponse à l'appel d'offre lancé en 2008 par le gouvernement pour la production d'électricité et de chaleur à partir de biomasse, la CPCU propose de substituer 7 % de sa production en construisant d'ici à 2014 une unité de cogénération au bois. Le projet actuel prévoit de l'installer sur le port de Gennevilliers à proximité de la plateforme de transport de charbon de la société, afin de pouvoir l'alimenter en bois par voie fluviale. Sur les 250 000 tonnes nécessaires chaque année à son fonctionnement, 150 000 proviendraient de la récupération de bois en fin de vie. « Une ressource trop souvent brûlée à l'air libre », regrette Jean-Christophe Allué. Les 100 000

tonnes restantes seraient fournies par la filière sylvicole locale. « La production d'énergie à partir de bois doit être pensée dans une filière globale intégrant la gestion des forêts » rappelle Jean-Christophe Allué.

Avant même le Grenelle de l'environnement et l'adoption par la Ville de Paris de son Plan Climat, la CPCU avait déjà investi dans deux unités de cogénération au gaz. « L'instauration d'une obligation d'achat de l'électricité produite par cogénération a donné une visibilité financière à ces opérations », note Jean-Christophe Allué. Inaugurées en 2001, les deux centrales ont permis d'optimiser la production d'énergie de la Compagnie et de réaliser une économie substantielle de ressources primaires. Entre temps, la société a également conforté et modernisé ses installations existantes, avec, par exemple, la mise en place de dispositifs de traitement des fumées de sa chaufferie au charbon de Saint-Ouen. Enfin, en plus d'améliorer la performance énergétique de ses propres installations, la CPCU a développé un plan de maîtrise de la demande de chaleur visant à optimiser l'utilisation de la chaleur par ses clients.

© 2025 www.lesepl.fr